

Note avec indications pastorales pour l'Année de la foi

Document de la Congrégation pour la doctrine de la foi

ROME, samedi 7 janvier 2012 (ZENIT.org) – Après avoir publié un communiqué annonçant ce document (cf. Zenit du 5 janvier 2012), la Congrégation pour la doctrine de la foi publie, ce 7 janvier, le texte intégral de cette « Note avec indications pastorales pour l'Année de la foi » (11 octobre 2012-24 octobre 2013).

La « Note » annonce notamment la mise en place d'un "Comité" pour coordonner les initiatives à dimension universelle: il dépendra du Conseil pontifical pour la promotion de la nouvelle évangélisation. Les initiatives sont aussi encouragées aux différents niveaux des conférences épiscopales, puis des diocèses, et enfin des paroisses, associations, mouvements, etc.

CONGRÉGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI

Note avec indications pastorales pour l'Année de la foi

Introduction

Avec la Lettre apostolique « Porta fidei » du 11 octobre 2011, le Saint-Père Benoît XVI a proclamé une Année de la foi. Elle s'ouvrira le 11 octobre 2012, pour le cinquantième anniversaire de l'ouverture du Concile œcuménique Vatican II, et s'achèvera le 24 novembre 2013, Solennité de Notre Seigneur Jésus-Christ, Roi de l'univers.

Cette année sera une occasion propice pour que tous les fidèles comprennent plus profondément que le fondement de la foi chrétienne est « la rencontre avec un événement, avec une Personne, qui donne à la vie un nouvel horizon et par là son orientation décisive » (1). Fondée sur la rencontre avec Jésus-Christ ressuscité, la foi pourra être redécouverte dans son intégrité et dans toute sa splendeur. « De nos jours aussi, la foi est un don à redécouvrir, à cultiver et dont il faut témoigner », afin que le Seigneur « accorde à chacun de nous de vivre la beauté et la joie d'être chrétiens » (2).

Le début de l'Année de la foi coïncide avec le souvenir reconnaissant de deux grands événements qui ont marqué le visage de l'Église en nos jours : le cinquantième anniversaire de l'ouverture du Concile Vatican II, voulu par le bienheureux Jean XXIII (11 octobre 1962) et le vingtième anniversaire de la promulgation du Catéchisme de l'Église catholique, offert à l'Église par le bienheureux Jean-Paul II (11 octobre 1992).

Le Concile, selon le Pape Jean XXIII, a voulu « transmettre la doctrine dans sa pureté et dans son intégrité, sans atténuations ni altérations », s'efforçant afin que « cette doctrine certaine et immuable, qui doit être respectée fidèlement, soit approfondie et présentée de la façon qui répond aux exigences de notre époque » (3). À cet égard, l'importance du début de la Constitution *Lumen gentium* reste décisive : « Le Christ est la lumière des peuples ; réuni dans l'Esprit Saint, le saint Concile souhaite donc ardemment, en annonçant à toutes les créatures la bonne nouvelle de l'Évangile répandre sur tous les hommes la clarté du Christ qui resplendit sur le visage de l'Église (cf. Mc 16, 15) » (4). À partir de la lumière du Christ, qui purifie, illumine et sanctifie dans la célébration de la liturgie sacrée (cf. Constitution *Sacrosanctum Concilium*) et avec sa parole divine (cf. Constitution dogmatique *Dei Verbum*), le Concile a voulu approfondir la nature intime de l'Église (cf. Constitution dogmatique *Lumen gentium*) et son rapport avec le monde contemporain (cf. Constitution pastorale *Gaudium et spes*). Autour de ses quatre Constitutions, véritables piliers du Concile, se regroupent les Déclarations et les Décrets, qui affrontent quelques-unes des questions majeures de l'époque.

Après le Concile, l'Église s'est engagée dans la réception et dans l'application de son riche enseignement, en continuité avec toute la Tradition, sous la direction sûre du Magistère. Pour favoriser la réception correcte du Concile, les Souverains Pontifes ont convoqué à plusieurs reprises le Synode des évêques (5), institué par le Serviteur de Dieu Paul VI en 1965, proposant à l'Église des orientations claires par le biais des diverses Exhortations apostoliques post-synodales. La prochaine Assemblée générale du Synode des évêques, au mois d'octobre 2012, aura pour thème : La nouvelle évangélisation pour la transmission de la foi chrétienne.

Depuis le début de son pontificat, le Pape Benoît XVI s'est engagé fermement en faveur d'une juste compréhension du Concile, repoussant comme erronée la dénommée « herméneutique de la discontinuité et de la rupture » et promouvant celle qu'il a lui-même appelée « l'"herméneutique de la réforme", du renouveau dans la continuité de l'unique sujet-Église, que le Seigneur nous a donné ; c'est un sujet qui grandit dans le temps et qui se développe, restant cependant toujours le même, l'unique sujet du Peuple de Dieu en marche » (6).

Le Catéchisme de l'Église catholique, se plaçant dans cette perspective, est d'une part un « fruit authentique du Concile Vatican II » (7), et, d'autre part, entend en favoriser la réception. Le Synode extraordinaire des évêques en 1985, convoqué à l'occasion du vingtième anniversaire de la clôture du Concile Vatican II et pour effectuer un bilan de sa réception, a suggéré de préparer ce Catéchisme afin d'offrir au peuple de Dieu un compendium de toute la doctrine catholique et un texte de référence sûr pour les catéchismes locaux. Le Pape Jean-Paul II a accueilli cette proposition comme un désir « répondant pleinement à un vrai besoin de l'Église universelle et des Églises particulières (8). Rédigé en collaboration avec l'épiscopat entier de l'Église catholique, ce Catéchisme « exprime véritablement ce qu'on peut appeler la " symphonie" de la foi » (9).

Le Catéchisme comprend « du neuf et de l'ancien (cf. Mt 13, 52), la foi étant toujours la même et source de lumières toujours nouvelles. Pour répondre à cette double exigence, le Catéchisme de l'Église catholique, d'une part reprend l'ordre "ancien", traditionnel et déjà suivi par le Catéchisme de saint Pie V, en articulant le contenu en quatre parties : le Credo ; la sainte liturgie, avec les sacrements en premier plan ; l'agir chrétien, exposé à partir des commandements ; et enfin la prière chrétienne. Mais, en même temps, le contenu est souvent exprimé d'une façon "nouvelle", afin de répondre aux interrogations de notre époque » (10). Ce Catéchisme est « un instrument valable et autorisé au service de la communion ecclésiale » et « une norme sûre pour l'enseignement de la foi » (11). Les contenus de la foi trouvent en lui « leur synthèse systématique et organique. Ici, en effet, émerge la richesse d'enseignement que l'Église a accueilli, gardé et offert au cours de ses deux mille ans d'histoire. De la sainte Écriture aux Pères de l'Église, des Maîtres de théologie aux Saints qui ont traversé les siècles, le Catéchisme offre une mémoire permanente des nombreuses façons dans lesquelles l'Église a médité sur la foi et produit un progrès dans la doctrine pour donner certitude aux croyants dans leur vie de foi » (12).

L'Année de la foi veut contribuer à une conversion renouvelée au Seigneur Jésus et à la redécouverte de la foi, afin que tous les membres de l'Église soient des témoins crédibles et joyeux du Seigneur ressuscité dans le monde d'aujourd'hui, capables d'indiquer aux nombreuses personnes en recherche la "porte de la foi". Cette "porte" ouvre grand le regard de l'homme sur Jésus-Christ, présent au milieu de nous « tous les jours, jusqu'à la fin du monde » (Mt 28, 20). Il nous montre comment « l'art de vivre » s'apprend « dans un rapport intense avec Lui » (13). « Par son amour, Jésus-Christ attire à lui les hommes de toutes générations : en tous temps il convoque l'Église lui confiant l'annonce de l'Évangile, avec un mandat qui est toujours nouveau. C'est pourquoi aujourd'hui aussi un engagement ecclésial plus convaincu en faveur d'une

nouvelle évangélisation pour redécouvrir la joie de croire et retrouver l'enthousiasme de communiquer la foi est nécessaire » (14).

Par mandat du Pape Benoît XVI (15), la Congrégation pour la Doctrine de la Foi a rédigé, en accord avec les Dicastères compétents du Saint-Siège et avec la contribution du Comité pour la préparation de l'Année de la foi (16), la présente Note accompagnée de quelques indications pour vivre ce temps de grâce, sans exclure d'autres propositions que l'Esprit Saint voudra susciter parmi les pasteurs et les fidèles dans les différentes parties du monde.

Indications

« Je sais en qui j'ai mis ma foi » (2 Tm 1, 12) : cette parole de saint Paul nous aide à comprendre que la foi « est d'abord une adhésion personnelle de l'homme à Dieu ; elle est en même temps, et inséparablement, l'assentiment libre à toute la vérité que Dieu a révélée » (17). La foi comme confiance personnelle dans le Seigneur et la foi que nous professons dans le Credo sont inséparables, elles s'appellent et s'exigent mutuellement. Il existe un lien profond entre la foi vécue et ses contenus : la foi des témoins et des confesseurs est également la foi des apôtres et des docteurs de l'Église.

Dans ce sens, les indications suivantes pour l'Année de la foi désirent favoriser tant la rencontre avec le Christ au travers d'authentiques témoins de la foi, que la connaissance toujours plus grande de ses contenus. Il s'agit de propositions qui entendent solliciter, par mode d'exemple, la réponse empressée de l'Église à l'invitation du Saint-Père à vivre pleinement cette Année comme un « temps de grâce » (18) spécial. La redécouverte joyeuse de la foi pourra aussi contribuer à consolider l'unité et la communion entre les diverses réalités composant la grande famille de l'Église.

I. Au niveau de l'Église universelle

1. Le principal événement ecclésial au début de l'Année de la foi sera la XIIIe Assemblée générale ordinaire du Synode des évêques, convoquée par le Pape Benoît XVI pour le mois d'octobre 2012 et dédiée à La nouvelle évangélisation pour la transmission de la foi chrétienne. Durant ce Synode, le 11 octobre 2012 aura lieu une célébration d'ouverture solennelle de l'Année de la foi, pour le cinquantième anniversaire de l'ouverture du Concile Vatican II.

2. Au cours de l'Année de la foi, il conviendra d'encourager les pèlerinages des fidèles auprès du Siège de Pierre, pour y professer la foi en Dieu Père, Fils et Esprit Saint, en s'unissant avec celui qui, aujourd'hui, est appelé à confirmer ses frères dans la foi (cf. Lc 22, 32). Il sera aussi important de favoriser les pèlerinages en Terre Sainte, lieu qui a vu en premier la présence de Jésus, le Sauveur, et de Marie, sa mère.

3. Au cours de cette Année, il sera utile d'inviter les fidèles à s'adresser avec une particulière dévotion à Marie, figure de l'Église, qui « rassemble et reflète en elle-même d'une certaine façon les requêtes suprêmes de la foi » (19). Il faut donc encourager toute initiative aidant les fidèles à reconnaître le rôle particulier de Marie dans le mystère du salut, à l'aimer filialement et à en suivre la foi et les vertus. À cet effet, il sera très opportun d'organiser des pèlerinages, des célébrations et des rencontres auprès des sanctuaires les plus importants.

4. La prochaine Journée mondiale de la jeunesse à Rio de Janeiro au mois de juillet 2013 offrira aux jeunes une occasion privilégiée pour expérimenter la joie qui provient de la foi au Seigneur Jésus et de la communion avec le Saint-Père, dans la grande famille de l'Église.

5. Il est souhaitable qu'il y ait des symposiums, des colloques et des rassemblements de large envergure, même au niveau international, afin de favoriser la rencontre avec d'authentiques témoins de la foi et la connaissance des contenus de la doctrine catholique. En montrant comment aujourd'hui encore la Parole de Dieu continue à croître et à se répandre, il sera important de rendre témoignage au fait qu'en Jésus-Christ « trouve son achèvement tout tourment et toute aspiration du cœur humain » (20) et que la foi « devient un nouveau critère d'intelligence et d'action qui change toute la vie de l'homme » (21). Certains colloques seront consacrés en particulier à la redécouverte des enseignements du Concile Vatican II.

6. À tous les croyants, l'Année de la foi offrira une occasion propice pour approfondir la connaissance des principaux Documents du Concile Vatican II et l'étude du Catéchisme de l'Église catholique. Ceci vaut en particulier pour les candidats au sacerdoce, surtout au cours de l'année propédeutique ou des premières années d'études théologiques, pour les novices des Instituts de vie consacrée et des Sociétés de vie apostolique, ainsi que pour ceux qui vivent un temps d'essai en vue de rejoindre une Association ou un Mouvement ecclésial.

7. Cette Année sera une occasion propice pour un accueil plus attentif des homélies, des catéchèses, des discours et des autres interventions du Saint-Père. Les Pasteurs, les personnes consacrées et les fidèles laïcs seront invités à un engagement renouvelé pour une adhésion effective et cordiale à l'enseignement du Successeur de Pierre.

8. Durant l'Année de la foi et en collaboration avec le Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens, on souhaite diverses initiatives œcuméniques destinées à implorer et à favoriser « la restauration de l'unité entre tous les chrétiens », qui est « l'un des objectifs principaux du saint Concile œcuménique de Vatican II » (22). Il y aura en particulier une célébration œcuménique solennelle pour réaffirmer la foi au Christ de la part de tous les baptisés.

9. Un Secrétariat spécial sera institué auprès du Conseil pontifical pour la promotion de la nouvelle évangélisation, afin de coordonner les diverses initiatives concernant l'Année de la foi promues par les différents Dicastères du Saint-Siège, ou ayant du moins une importance pour l'Église universelle. Il conviendra d'informer ce Secrétariat à temps au sujet des principaux événements organisés ; celui-ci pourra également suggérer des initiatives opportunes en la matière. Le Secrétariat ouvrira pour l'occasion un site internet destiné à offrir toute information utile pour vivre efficacement l'Année de la foi.

10. Pour conclure cette Année, en la solennité de Notre Seigneur Jésus-Christ, Roi de l'univers, une Eucharistie sera célébrée par le Saint-Père, au cours de laquelle on renouvellera solennellement la profession de foi.

II. Au niveau des Conférences épiscopales (23)

1. Les Conférences épiscopales pourront consacrer une journée d'étude au thème de la foi, de son témoignage personnel et de sa transmission aux nouvelles générations, conscients de la mission spécifique des évêques comme maîtres et « hérauts de la foi » (24).

2. Il sera utile de republier les Documents du Concile Vatican II, du Catéchisme de l'Église catholique et de son Compendium, également en éditions économiques de poche, et de les diffuser plus largement à l'aide des moyens électroniques et des technologies modernes.

3. Un effort renouvelé est souhaitable afin de traduire les Documents du Concile Vatican II et le

Catéchisme de l'Église catholique dans les langues dans lesquelles ils ne sont pas encore disponibles. On encourage les initiatives de soutien caritatif pour ce genre de traduction dans les langues locales des pays en terre de mission, dans lesquels les Églises particulières ne peuvent assurer les dépenses. Cela devra être mené sous la direction de la Congrégation pour l'Évangélisation des Peuples.

4. Utilisant les nouveaux langages de la communication, les Pasteurs s'efforceront de promouvoir des émissions télévisées ou radiophoniques, des films et des publications – y compris au niveau populaire accessible au grand public – consacrées au thème de la foi, de ses principes et de ses contenus, ainsi que sur la signification ecclésiale du Concile Vatican II.

5. Les saints et les bienheureux sont les témoins authentiques de la foi (25). Il sera donc opportun que les Conférences épiscopales fassent mieux connaître les saints de leur propre territoire, en recourant aux moyens modernes de communication sociale.

6. Le monde contemporain est sensible au rapport entre la foi et l'art. On recommande donc aux Conférences épiscopales de mettre en valeur adéquatement, dans une perspective catéchétique et, éventuellement, en collaboration œcuménique, le patrimoine des œuvres d'art repérables dans les lieux confiés à leur charge pastorale.

7. Ceux qui enseignent dans les centres d'études théologiques, les séminaires et les Universités catholiques sont invités à montrer, dans leur enseignement, l'importance des contenus du Catéchisme de l'Église catholique et des implications qui en découlent pour leurs disciplines respectives.

8. Avec l'aide de théologiens et d'auteurs compétents, il sera utile de préparer des instruments de travail de caractère apologétique (cf. 1 P 3, 15). Chaque fidèle pourra ainsi mieux répondre aux questions qui se posent dans les différents milieux culturels, en rapport au défi des sectes, aux problèmes liés à la sécularisation et au relativisme, aux « interrogations qui proviennent d'une mentalité changée qui, particulièrement aujourd'hui, réduit le domaine des certitudes rationnelles à celui des conquêtes scientifiques et technologiques »²⁶, tout comme à d'autres difficultés spécifiques.

9. Il est souhaitable de vérifier les catéchismes locaux et les différents instruments de travail catéchétiques en usage dans les Églises particulières, pour assurer leur pleine conformité avec le Catéchisme de l'Église catholique (27). Au cas où certains catéchismes ou instruments de travail pour la catéchèse ne seraient pas en plein accord avec le Catéchisme ou manifesteraient des lacunes, on commencera à en élaborer de nouveaux, éventuellement selon l'exemple et avec l'aide d'autres Conférences épiscopales qui ont déjà pris le soin d'en rédiger.

10. En collaboration avec la Congrégation pour l'Éducation Catholique, qui est compétente, il sera opportun de vérifier la présence des contenus du Catéchisme de l'Église catholique dans la Ratio de formation des futurs prêtres et dans le cursus de leurs études théologiques.

III. Au plan diocésain

1. Il faut souhaiter que, dans chaque Église particulière, on fasse une célébration d'ouverture et une conclusion solennelle de l'Année de la foi, pour « confesser la foi dans le Seigneur ressuscité dans nos cathédrales et dans les églises du monde entier » (28).

2. Il sera opportun d'organiser dans chaque diocèse du monde une journée sur le Catéchisme de

l'Église catholique, en invitant particulièrement les prêtres, les personnes consacrées et les catéchistes. À cette occasion, par exemple, les éparchies orientales catholiques pourront faire une réunion de prêtres pour témoigner de leur sensibilité et de leur tradition liturgique propres à l'intérieur de l'unique foi au Christ ; ainsi les jeunes Églises particulières en terre de mission pourront-elles être invitées à donner un nouveau témoignage de la joie de la foi qui les caractérise tant.

3. Chaque évêque pourra consacrer une lettre pastorale au thème de la foi, en rappelant l'importance du Concile Vatican II et du Catéchisme de l'Église catholique, et en tenant compte des conditions pastorales spécifiques de la portion de fidèles qui lui est confiée.

4. On souhaite que, sous la responsabilité de l'évêque, on organise dans chaque diocèse des moments de catéchèse destinés aux jeunes et à ceux qui cherchent le sens de leur vie, afin de découvrir la beauté de la foi de l'Église, et que l'on organise des rencontres avec ses témoins privilégiés.

5. Il sera opportun de vérifier la réception du Concile Vatican II et du Catéchisme de l'Église catholique dans la vie et la mission de chaque Église particulière, surtout dans le domaine de la catéchèse. Pour ce faire, on espère que, soutenus par les Commissions des Conférences épiscopales pour la catéchèse, les Services diocésains de la catéchèse, qui ont le devoir de veiller à la formation des catéchistes sur le plan des contenus de la foi, feront un nouvel effort.

6. La formation permanente du clergé pourra être centrée, particulièrement au cours de cette Année de la foi, sur les textes du Concile Vatican II et sur le Catéchisme de l'Église catholique, en traitant, par exemple, des thèmes comme « l'annonce du Christ ressuscité », « l'Église sacrement du salut », « la mission d'évangélisation dans le monde d'aujourd'hui », « la foi et l'incrédulité », « la foi, l'œcuménisme et le dialogue interreligieux », « la foi et la vie éternelle », « l'herméneutique de la réforme dans la continuité », « le catéchisme dans la charge pastorale ordinaire ».

7. On invite les évêques à organiser, surtout pendant le Carême, des célébrations pénitentielles pour demander pardon à Dieu, en particulier pour les péchés contre la foi. Cette Année sera aussi un temps favorable pour s'approcher avec plus de foi et plus souvent du sacrement de pénitence.

8. On espère inciter le monde académique et celui de la culture à de nouvelles occasions de dialogue créatif entre foi et raison, par des symposiums, des colloques et des journées d'étude, surtout dans les Universités catholiques, afin de montrer « comment entre foi et science authentique il ne peut y avoir aucun conflit parce que les deux, même si c'est par des chemins différents, tendent à la vérité » (29).

9. Il sera important de favoriser des rencontres avec des personnes qui, « bien que ne reconnaissant pas en soi le don de la foi, sont quand même dans une recherche sincère du sens ultime et de la vérité définitive sur leur existence et sur le monde » (30), en s'inspirant aussi des dialogues du Parvis des gentils, initiés sous la direction du Conseil pontifical de la Culture.

10. L'Année de la foi pourra être l'occasion de faire davantage attention aux écoles catholiques, lieux adaptés pour offrir aux élèves un vivant témoignage du Seigneur et pour cultiver leur foi, en rappelant opportunément l'existence de bons instruments catéchétiques à utiliser, comme, par exemple, le Compendium du Catéchisme de l'Église catholique ou le Youcat.

IV. Au plan des paroisses, des communautés, des associations et des mouvements

1. Pour préparer l'Année de la foi, tous les fidèles sont invités à lire et à méditer avec attention la Lettre apostolique *Porta fidei* du Saint-Père Benoît XVI.

2. L'Année de la foi « sera une occasion propice pour intensifier la célébration de la foi dans la liturgie, et en particulier dans l'Eucharistie » (31). Dans l'Eucharistie, mystère de la foi et source de la nouvelle évangélisation, la foi de l'Église est proclamée, célébrée et fortifiée. Tous les fidèles sont invités à y prendre part consciemment, activement et fructueusement, pour être d'authentiques témoins du Seigneur.

3. Les prêtres pourront étudier plus attentivement les textes du Concile Vatican II et du Catéchisme de l'Église catholique, en s'en inspirant pour la pastorale paroissiale – catéchèse, prédication, préparation aux sacrements – et en proposant des cycles d'homélies sur la foi ou sur certains de ses aspects spécifiques, comme, par exemple, « la rencontre avec le Christ », « les contenus fondamentaux du Credo », « la foi et l'Église » (32).

4. Les catéchistes pourront puiser davantage dans la richesse doctrinale du Catéchisme de l'Église catholique et, sous la responsabilité de leurs curés, guider des groupes de fidèles dans la lecture et l'approfondissement en commun de cet instrument précieux, afin de former de petites communautés de foi et de témoignage rendus au Seigneur Jésus.

5. On espère assister, dans les paroisses, à un effort nouveau de diffusion et de distribution du Catéchisme de l'Église catholique ou d'autres instruments de travail adaptés aux familles, véritables églises domestiques et premiers lieux de transmission de la foi, par exemple dans le cadre des bénédictions de maisons, des baptêmes d'adultes, des confirmations et des mariages. Cela pourra contribuer à la confession et à l'approfondissement de la doctrine catholique « dans nos maisons et auprès de nos familles, pour que chacun ressente avec force l'exigence de mieux connaître et de transmettre aux générations futures la foi de toujours » (33).

6. Il sera opportun de promouvoir des missions populaires et d'autres initiatives, dans les paroisses et sur les lieux de travail, pour aider les fidèles à redécouvrir le don de la foi baptismale et la responsabilité de son témoignage, dans la conscience que la vocation chrétienne « est aussi par nature vocation à l'apostolat » (34).

7. Les membres des Instituts de vie consacrée et des Sociétés de vie apostolique sont invités, au cours de cette année, à s'engager dans la nouvelle évangélisation par une adhésion plus ferme au Seigneur Jésus, grâce à l'apport de leurs charismes propres et dans la fidélité au Saint-Père et à la saine doctrine.

8. Pendant l'Année de la foi, les communautés contemplatives se donneront particulièrement à la prière pour le renouvellement de la foi dans le Peuple de Dieu et pour un nouvel élan dans sa transmission aux jeunes générations.

9. Les associations et les mouvements ecclésiaux sont invités à favoriser des initiatives spécifiques qui, grâce à leur charisme propre et en collaboration avec les Pasteurs locaux, s'inséreront dans le grand événement de l'Année de la foi. Les communautés nouvelles et les mouvements ecclésiaux sauront, de manière créative et généreuse, trouver les moyens les plus appropriés pour offrir leur témoignage de foi au service de l'Église.

10. Tous les fidèles, appelés à raviver le don de la foi, chercheront à communiquer leur expérience de foi et de charité³⁵, en dialoguant avec leurs frères et sœurs, y compris des autres

confessions chrétiennes, avec les adeptes d'autres religions et avec ceux qui ne croient pas ou qui sont indifférents. On espère que, de la sorte, le peuple chrétien tout entier entreprendra une sorte de mission à l'égard de ceux avec lesquels il vit et travaille, conscient d'avoir reçu « un message de salut qu'il faut proposer à tous » (36).

Conclusion

La foi « est une compagne de vie qui permet de percevoir avec un regard toujours nouveau les merveilles que Dieu réalise pour nous. Engagée à saisir les signes des temps dans l'aujourd'hui de l'histoire, la foi incite chacun de nous à devenir signe vivant de la présence du Ressuscité dans le monde » (37). La foi est un acte personnel en même temps que communautaire : c'est un don de Dieu, qui est vécu dans la grande communion de l'Église et doit être communiqué au monde. Chaque initiative prise pour l'Année de la foi veut favoriser la redécouverte joyeuse et le renouvellement du témoignage de la foi. Les indications ici présentées ont pour but d'inviter tous les membres de l'Église à s'engager pour que cette Année soit une occasion privilégiée pour partager ce que le chrétien a de plus cher : le Christ Jésus, Rédempteur de l'homme, Roi de l'univers, « principe et terme de la foi » (He 12, 2).

Rome, au siège de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, le 6 janvier 2012, en la solennité de l'Épiphanie du Seigneur.

William Card. Levada
Préfet

Luis F. Ladaria, S.I.
Archevêque titulaire de Thibica
Secrétaire